

# Bilan des formations FSP 2006

Algérie janvier 2007



ANGEM

ANSEJ



Ambassade de France en  
Algérie

Dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire (FSP), une convention de financement a été signée entre la France et l'Algérie. Cette convention permet, dans le cadre de la

coopération bilatérale franco-algérienne, d'apporter un appui institutionnel au développement économique en Algérie (projet FSP n° 2001-37).

Ce projet, premier du genre en **Algérie**, qui correspond aux orientations gouvernementales, entend apporter une contribution française au processus de transition vers l'économie de marché.

**La finalité générale étant d'aider au développement du secteur privé en Algérie, en particulier (cf. : composante 2-1 du projet) en très petites entreprises (TPE).**

C'est dans ce cadre que l'**ONUUDI** en liaison avec l'Ambassade de France en Algérie a confié à l'Agence pour la coopération internationale et le développement local en Méditerranée (**ACIM**), la mission de prestation développée ci après.

Cette mission de l'Agence **ACIM** s'inscrit pleinement au cœur de sa démarche, à savoir, le développement et l'insertion économique dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée et en particulier l'Algérie.

**Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la composante 2-1 du projet FSP n° 2001-37 intitulé « appui institutionnel pour le développement du secteur économique », dont l'objectif est de renforcer les capacités du dispositif algérien de promotion des TPE et de l'auto-emploi à offrir des services d'accompagnement non financier aux porteurs de projets, notamment en direction des jeunes, des chômeurs, des pauvres et des femmes.**

Ce programme était axé sur la formation de cadres algériens dans le domaine de **l'accompagnement à la création d'entreprises, de formation de formateurs ainsi que d'action d'accompagnement dans le cadre d'opération de rénovation urbaine.**

Ces opérations se sont faites au bénéfice de la ressource humaine des quatre organismes algériens bénéficiaires que sont l'ANSEJ, la CNAC, l'ANGEM et l'ADS.

- Formation de gestionnaires et animateurs de pépinières d'entreprises (généralistes et de haute technologie)
- Formation d'accompagnateurs à la création d'entreprises
- Formation de directeurs de régies de quartier

L'ensemble de ces actions devra permettre à l'issue du projet (indicateurs de résultats) :

- Une augmentation de 20 % du ratio de projets de création d'entreprises ou d'activités concrétisés par rapport aux porteurs de projets accueillis dans les structures d'accompagnement des organismes bénéficiaires (ANSEJ, CNAC et ANGEM).
- Un meilleur suivi et accompagnement de projets de création concrétisés grâce à l'action d'accompagnement des organismes bénéficiaires (ANSEJ, CNAC et ANGEM).
- Une diminution de 25 % du taux de mortalité des entreprises créées.
- La création d'unités de gestion des questions urbaines dans trois quartiers de trois villes désignées (Alger, Oran, Constantine).

Au-delà du transfert de connaissances, ce transfert de compétences permet une pérennisation de l'action et une meilleure autonomie des acteurs.

## Le public – les stagiaires

Il a été convenu entre les différents organismes bénéficiaires la répartition suivante des stagiaires :

**CNAC** : 9 personnes (programme pépinières)

**ANSEJ** : 8 personnes (programme pépinières haute technologie)  
12 personnes (programme accompagnement à la création d'entreprises)

**ANGEM** : 12 personnes (programme accompagnement à la création d'entreprises)

**ADS** : 9 personnes spécialisation auto emploi (rénovation urbaine et mise en place de trois régies de quartier à Alger, Oran et Constantine)

Ces stagiaires sont des cadres issus des différents organismes et donc issus du domaine d'aide à la création d'entreprises, spécifiquement PME et TPE.

Les différentes listes sont décrites dans la suite du document.

## Les formations

### **1 Formation sur l'accompagnement à la création d'entreprise** **Auprès des cadres de l'ANGEM et de l'ANSEJ**

Les organismes d'aide à la création d'entreprises algériens souhaitent optimiser leur méthode d'accompagnement de porteurs de projet, pour limiter les échecs connus après les premières années de création ou les refus des banques d'accorder un prêt.

C'est dans ce cadre qu'ACIM a mis en place la formation d'accompagnement de porteurs de projet, en partenariat avec des organismes d'accompagnement français : les Boutiques de Gestion et l'AETE.

La formation proposée par ACIM portait sur plusieurs objectifs :

- Donner des outils aux accompagnateurs
- Améliorer leurs connaissances
- Mieux cerner la demande
- Mieux la canaliser
- Appréhender les besoins des porteurs de projet
- Hiérarchiser les démarches
- Animer l'équipe
- Accompagner le porteur avec des outils adaptés
- Aider les organismes à formaliser des outils adaptés au contexte algérien (fiches métier)
- Mieux maîtriser le temps de l'accompagnement
- Aller au-delà de l'accompagnement, en permettant l'appui à l'élaboration d'une stratégie de politique de suivi post-crédation

### **2- Formation à la gestion et l'animation de pépinières** **Auprès des cadres de la CNAC et de l'ANSEJ**

Face à la crise de l'immobilier et du foncier d'entreprises, et dans le but d'éviter la défaillance trop importante d'entreprises naissantes, l'Algérie a mis en place un programme de construction de pépinières portée par deux institutions : la CNAC et l'ANSEJ.

C'est dans ce cadre qu'ACIM a mis en place le programme de formation de gestionnaires et animateurs de pépinières en partenariat avec deux pépinières reconnues en France qui sont **Marseille Innovation et Espace Liberté**.

Grâce à son expérience, ACIM a mis toutes ses compétences en interne et son réseau de partenaires au service de la formation des futurs cadres gestionnaires et animateurs de pépinières.

Les cadres retenus pour ce programme ont suivi un cursus de formation comprenant les thèmes suivants :

- La méthodologie de création et de gestion de pépinières :

- Cours théoriques et **observation immersion** au sein de pépinières partenaires situées dans le département des Bouches du Rhône. Il s'agit de pépinières généralistes (Espace Liberté à Marseille, Pépinière AVEC de Nice) et de haute technologie (Marseille Château Gombert). Ces pépinières répondent pour la majorité d'entre elles aux critères des normes AFNOR.
- la communication d'entreprise
- Le suivi post-crétion
- L'animation de groupes
- L'impact des pépinières d'entreprises dans le développement local

La formation concernait deux publics différents :

- Des futurs gestionnaires de pépinières généralistes
- Des futurs gestionnaires plus spécialisés, de pépinières de haute technologie

L'apprentissage se voulait à la fois théorique et pratique, par l'immersion au sein de pépinières.

Les objectifs poursuivis par la formation étaient les suivants :

- Connaître les caractéristiques de mises en œuvre d'une pépinière
- Maîtriser les modalités de gestion et d'animation
- Se familiariser avec les outils de gestion
- Maîtriser tous les aspects de fonctionnement de ce type d'outils
- Adapter l'ensemble des outils et modalités de gestion au contexte algérien

### **3- Formation de futurs directeurs de Régies de quartier** **Auprès des cadres de l'ADS**

Le projet porte sur une assistance technique de mise en place de structures d'accompagnement à l'emploi, dans le cadre de la rénovation urbaine dans les quartiers en difficultés. Ce dispositif est semblable au dispositif des Régies de quartier en France mais avec une adaptation au contexte Algérien.

La création de structure type « Régie de Quartier » sur les territoires urbains les plus fragiles est un moyen de pérenniser de nouvelles activités de proximité souvent initiées par les institutions ou le monde associatif à partir d'emplois aidés.

Majoritairement inscrites sur des territoires présentant de graves carences en termes d'emplois, les « Régies de Quartier » visent à replacer les habitants au cœur des enjeux actuels liés à la **gestion urbaine de proximité**. Il s'agit, au moyen de prestations techniques (nettoyage, entretien des espaces verts, maintenance immobilière...) d'offrir une plus-value sociale grâce à l'implication des habitants dans la gestion de services urbains.

Ainsi, la **double démarche d'insertion** initiée par les « Régies » (insertion des habitants sur leur territoire et construction de parcours d'insertion pour les plus en difficulté d'entre eux) constitue-t-elle une spécificité propre à ce dispositif et vient enrichir les autres formes d'interventions sociales en tant qu'outil complémentaire (Cellule de proximité, travailleurs sociaux...).

À l'initiative d'**ACIM**, et dans le cadre du **FSP**, une rencontre a été organisée entre l'Agence pour le Développement Social (**ADS**) et le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (**CNLRQ**). Ils ont convenu de travailler en partenariat, sous la

coordination de l'Agence ACIM, en associant les acteurs locaux, pour mener à bien cette action.

Durant toute la durée prévue, le CNLRQ et ACIM ont apporté leurs compétences en matière d'ingénierie de montage du dispositif.

Trois sites furent retenus, **Alger, Constantine et Oran**, avec la mise en place d'un accompagnement spécifique par site par le biais de comités techniques de pilotage locaux **(CTPL)**.

L'ambition du projet est de pouvoir définir, à partir de ces sites, les statuts et les modalités de fonctionnement d'un dispositif qui réponde aux mêmes objectifs et aux mêmes valeurs que ceux des Régies de quartier, en France, et qui soit adapté au contexte juridique, social et économique de l'Algérie.

## Les partenaires

### Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes – ANSEJ



|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>SIÈGE :</b>              | 8, Rue Arezki Benbouzid, Les Annassers, Alger, Algérie   |
| <b>TÉLÉPHONE/FAX :</b>      | 00 213 21 67 82 08                                       |
| <b>E-mail :</b>             | dgansej@wissal.dz  |
| <b>SITE INTERNET :</b>      | <a href="http://www.ansej.org.dz/">www.ansej.org.dz/</a> |
| <b>CONTACT :</b>            | Abdelghani MEBAREK - Directeur Général                   |
| <b>NATURE JURIDIQUE :</b>   | Agence gouvernementale                                   |
| <b>DATE DE CRÉATION :</b>   | 1er janvier 1995   |
| <b>NOMBRE DE SALAIRES :</b> | 800  |

#### PRÉSENTATION

Chargée de mettre en œuvre des solutions pratiques pour lutter contre le chômage et de favoriser l'insertion économique dans le cadre de la dynamisation du secteur privé, l'ANSEJ est une agence gouvernementale d'aide à la création d'entreprises présente sur l'ensemble du territoire algérien à travers un réseau de 53 antennes.

Les actions de l'Agence s'articulent autour des deux principaux objectifs suivants :

- Favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

#### HISTORIQUE

L'ANSEJ est un acteur incontournable du développement économique local en Algérie. 73 000 entreprises et 500 000 emplois créés depuis sa création

#### DOMAINE D'ACTIVITÉ

Information, sensibilisation et accompagnement, création d'emplois

#### PAYS ET ZONE D'INTERVENTION

Algérie

#### PUBLIC CONCERNE

Public essentiellement jeune

## Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit – ANGEM

**SIÈGE :** Route nationale, N° 1 les Vergers, Birkhadem, Alger, Algérie  
**TÉLÉPHONE/FAX :** 021 54 40 81/00 213 21 44 59 15  
**E-mail :** angemdg@yahoo.fr  
**SITE INTERNET :**  
**CONTACT :** Mme SEDDAOUI  
**NATURE JURIDIQUE :** Agence gouvernementale  
**DATE DE CRÉATION :** 2004  
**NOMBRE DE SALAIRES :** 150

### PRÉSENTATION

Établie en 2004, l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM) vise à favoriser l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales dans les zones urbaines et rurales, encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles de production de biens et services génératrices de revenus dans les zones rurales, et développer l'esprit d'entrepreneuriat dans un souci d'intégration économique et sociale. Ses principales missions sont de gérer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

### HISTORIQUE

L'ANGEM a débuté ses activités au cours du mois d'octobre 2004. À la fin de l'année 2005, l'ANGEM a enregistré plus de 40 000 demandes de microcrédit.

### DOMAINE D'ACTIVITÉ

Microfinance, coordination, mise en place de partenariats financiers, institutionnels et bancaires, information, conseil, accompagnement et suivi des activités réalisées.

### PAYS ET ZONE D'INTERVENTION

Algérie

### PUBLIC CONCERNE

Tout public

## La Caisse Nationale d'Assurance Chômage - CNAC

**SIÈGE :** 97, BD Colonel Bouguera, El-Biar, Alger, Algérie  
**TÉLÉPHONE/FAX :** 0 21-92-98-25 à 29/00 213 21 92 98 36  
**E-mail :**  
**SITE INTERNET :** <http://www.cnac.dz/>  
**CONTACT :** Direction Générale  
**NATURE JURIDIQUE :** Agence gouvernementale  
**DATE DE CRÉATION :** 1994

### PRÉSENTATION

La jeune institution a pour mission essentielle d'assurer l'employé et l'employeur contre un risque économique aux incidences sociales. Pour ce faire, elle est chargée de tenir à jour le fichier des affiliés et d'assurer le recouvrement, le contrat et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations de l'assurance chômage.

La fonction centrale d'assurance de la CNAC est d'emblée étendue à une participation au développement de la création d'activités au profit des chômeurs dont elle a la charge.

### HISTORIQUE

En mai 1994, un décret législatif institue l'assurance chômage en faveur des salariés susceptibles de perdre leur emploi de façon involontaire et pour raison économique. Cette décision est suivie le 6 juillet de la même année par le décret exécutif 94-188 qui donne le jour à la CNAC, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

### DOMAINE D'ACTIVITÉ

Tenir à jour le fichier des affiliés et d'assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement de l'assurance chômage.

- Gérer les prestations servies au titre du risque qu'elle couvre ;
- Aider et soutenir, en relation avec les services publics de l'emploi et les administrations de la commune et de la wilaya, la réinsertion dans la vie active des chômeurs régulièrement admis au bénéfice des prestations de l'assurance chômage ;

Organiser le contrôle prévu par la législation en vigueur en matière d'assurance chômage ;

- Constituer et maintenir un fonds de réserve pour lui permettre de faire face en toutes circonstances à ses obligations vis-à-vis des bénéficiaires.

- Dans le cadre de ses missions, la caisse, en relation avec les institutions financières participe au développement de la création d'activités au profit des chômeurs dont elle a la charge notamment les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans :

- > L'aide aux entreprises en difficulté dans leurs actions de préservation de l'emploi selon des formes et modalités arrêtées par convention.

### PAYS ET ZONE D'INTERVENTION

Algérie

### PUBLIC CONCERNE

Chômeurs de 35 à 50 ans

## L'Agence pour le Développement Social - ADS

**SIÈGE :** 98, route nationale n° 1 BP 32, 16 330 Birkhadem, Alger  
**TÉLÉPHONE/FAX :** 0 21 44 69 21/00213 21 44 69 24  
**E-mail :**  
**SITE INTERNET :**  
**CONTACT :** Djamel BENSENANE - Directeur Général  
**NATURE JURIDIQUE :** Agence gouvernementale  
**DATE DE CRÉATION :** 1996  
**NOMBREDESALARIES :**

### PRÉSENTATION

Dotée d'un statut spécifique qui lui confère une grande souplesse, l'ADS gère des programmes développés en direction des populations défavorisées. Placée sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, elle a pour principal objectif la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale.

L'ADS est une institution à gestion spécifique.

### HISTORIQUE

L'ADS fut créée en 1996 (décret exécutif n° 96-232) dans le cadre d'une refonte de la politique sociale.

### DOMAINE D'ACTIVITÉ

Promouvoir, sélectionner et financer totalement ou en partie, par voie de subvention ou tout autre moyen adéquat :

- Les actions et interventions en faveur des populations démunies et du développement communautaire.
- Tous projets de travaux ou de services d'intérêt économique et social et comportant une grande intensité de main-d'œuvre.
- Gestion et mise en œuvre des programmes d'emploi (CPE-TUP-HIMO-ESIL-IAIG)
- Quérir et recueillir toutes les aides financières, dons, legs ou libéralités, qu'ils soient de caractère national ou international, nécessaires à l'accomplissement de son objet social.
- Instaurer un partenariat fécond avec la société civile tout en impliquant le mouvement associatif.
- Engager des relations de coopération avec les institutions étrangères qui représentent des bailleurs de fonds potentiels

### PAYS ET ZONE D'INTERVENTION

Algérie

### PUBLIC CONCERNE

Public défavorisé